



CONSEIL COMMUNAL  
GLAND

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 10 mars 2016

Le président, M. Daniel Calabrese, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, de la presse, du public.

Il remercie l'huissier et l'huissier-suppléant pour leur présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci.

La citation de ce soir:

*«Mais dans ton combat quotidien Lily*

*Tu connaîtras un type bien Lily*

*Et l'enfant qui naîtra un jour*

*Aura la couleur de l'amour*

*Contre laquelle on ne peut rien».* Pierre Perret/Lily.

### 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 55 Conseillers et Conseillères.

16 personnes sont excusées (Mmes Line Gilliard, Caroline Han-Félix, Sabine Million-Courvoisier, Rosanna Vaccaro et MM. Laurent Bachelard, René Barioni, Pierre-Alain Bringolf, Jacques Carpentier, Yves Clerc, José Da Silva, Nicolas Devinenti, Olivier Fantino, Lee Kaufmann, David Marandola, Larry Sarrasin, Christian Vernex). 1 absente (Mme Marika Thévenaz).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le président implore la bénédiction divine sur l'Assemblée.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour.

Le Bureau a reçu 1 postulat et 3 interpellations.

Postulat de M. Michel Girardet «COOP Borgeaud: une opportunité à saisir?».

Le président demande à l'auteur s'il désire développer son postulat séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. Le postulat sera ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

Interpellation de M. Georges Grandjean concernant «L'entretien du chemin de la Crétaux et l'avenir de la parcelle communale 4167».

Interpellation de Mme Angelita Galvez «Route "La Falaise" - vitesse limitée à 80 km/h».

Interpellation de Mme Christelle Gyraud-Nydegger «Un an après le postulat Villaine, qu'en est-il des zones "30" sur la commune?».

Ces interpellations étant soutenues par plus de 5 membres, le président demande aux auteurs s'ils désirent les développer séance tenante; ceux-ci répondent par l'affirmative. Les interpellations seront ajoutées à l'ordre du jour et jointes au procès-verbal.

L'ordre du jour est donc le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 février 2016.
3. Assermentation d'un Conseiller.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.

### **Préavis avec décision**

6. **Préavis municipal N° 93** relatif à la révision des statuts du Conseil régional du District de Nyon.
7. **Préavis municipal N° 94** relatif à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle.
8. **Préavis municipal N° 95** relatif à l'octroi d'un crédit pour l'assainissement de la chaufferie et la mise aux normes du tableau électrique principal du complexe communal de Montoly.

### **Première lecture**

9. **Préavis municipal N° 97** relatif à la vente de la parcelle communale N° 889 sise au lieu-dit "La Crétaux" à Swissquote pour l'extension de son siège.
10. **Préavis municipal N° 98** relatif au crédit d'étude pour le réaménagement de la plage de la Falaise.

### **Autres objets**

11. Rapport de la Commission chargée d'étudier la proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2016 – 2021.

### **Divers**

12. Nomination et assermentation d'une secrétaire suppléante.
  13. Postulat de M. Michel Girardet «COOP Borgeaud: une opportunité à saisir?».
  14. Interpellation de M. Georges Grandjean concernant «L'entretien du chemin de la Crétaux et l'avenir de la parcelle communale 4167».
  15. Interpellation de Mme Angelita Galvez «Route "La Falaise" - vitesse limitée à 80 km/h».
  16. Interpellation de Mme Christelle Gyraud-Nydegger «Un an après le postulat Villaine, qu'en est-il des zones "30" sur la commune?».
  17. Divers + propositions individuelles.
- La discussion est ouverte sur cet ordre du jour.
  - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### ***Décision***

*L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.*

*Avec l'arrivée de M. Daniel Richard, le nombre de Conseillers présents passe à 56.*

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 février 2016.**

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### ***Décision***

*A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 février 2016.*

### 3. Assermentation de un Conseiller.

- M. Gallay au nom du groupe GdG, présente M. Patrick Messmer, en remplacement de M. René Monachon, démissionnaire. M. Messmer est célibataire et habite à Gland depuis 1970. Il a été actif au niveau de la Commune, puisque, hors son rôle de commerçant pendant 25 ans, il a exercé de nombreux mandats politiques: 3 législatures au sein du Conseil qu'il a présidé en 1991, 8 ans au Grand Conseil. Il anime également bénévolement avec son comité, le théâtre de Grand-Champ à travers l'Association Evento; près de 3'000 spectateurs sont réunis chaque saison; il exerce également le rôle de Producteur au sein du monde du théâtre. M. Messmer suit les séances de préparation du GdG depuis juillet 2015 et a été élu pour la prochaine législature. Merci de lui faire bon accueil.
- Le président invite M. Patrick Messmer à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.
- Le nouveau Conseiller, après lecture du serment, promet de le respecter.
- Le président le félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

*Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 57.*

### 4. Communications du Bureau

- Le 4 février, le Bureau a appris le décès du papa de Mme Véronique Villaine et malheureusement aujourd'hui, nous apprenons le décès du frère de M. Rohrer. Au nom du Conseil communal, le président adresse à Mme Villaine, à M. Rohrer ainsi qu'à leur famille respective toutes nos condoléances. Il demande à tous de se lever et d'observer une minute de silence.
- Le 6 février, le président a été invité au repas de soutien concernant la recherche de fond pour le financement de la nouvelle église catholique de Gland. Pour mémoire, le 18 juin 2015 le Conseil acceptait le préavis N° 83 pour la participation de notre commune à ce même financement. Il souhaite bonne chance au comité pour sa récolte de fond.
- Le 18 février, le Bureau a auditionné 5 candidates pour le poste de secrétaire du Conseil communal. A l'unanimité, le Bureau a décidé de présenter une candidature unique: Mme Karine Teixeira Ferreira. Cette élection sera traitée au point 12 de l'ordre du jour.
- Le 20 février, reçu un courrier de M. Rasul Mawjee, 1<sup>er</sup> membre de la Commission technique rapportant sur le préavis N° 96 et demandant un délai supplémentaire pour la remise du rapport. Après consultation avec la Municipalité, le Bureau a répondu positivement à cette demande et la Commission devra rapporter pour le prochain Conseil communal.
- Le 23 février, reçu une invitation pour un colloque qui aura lieu le 18 mars à l'Hôtel de Ville de Lausanne dès 14 heures et dont le thème est "Quelques défis de la ville du futur". Trois intervenants sont attendus: MM. Daniel Bréaz, Patrick Aebischer et Gilles Marchand. Les Conseillers intéressés à participer peuvent s'inscrire auprès du président à la fin de ce Conseil.
- Le 24 février, reçu un courrier de l'Association Commerciale de Gland invitant à participer à la cérémonie officielle d'ouverture de Gland Expo 2016, lecture en est faite.
- Le 28 février a eu lieu le dépouillement des votations fédérales et des élections communales. Le taux de participation a été de 58% pour les objets fédéraux.  
L'objet portant sur le couple et la famille a été accepté par 1847 voix contre 1835 non, soit une différence de 12 voix.  
L'objet portant sur le renvoi des étrangers criminels a été refusé par 2482 contre 1247 oui.  
L'objet portant sur la spéculation des denrées alimentaires a été refusé par 2139 voix contre 1457 oui.  
L'objet portant sur le tunnel du Gothard a été refusé par 1921 voix contre 1735 oui.  
Pour les élections à la Municipalité, le taux de participation a été de 39%. Pour ceux qui l'ignorent encore 2 candidats ont été élus au 1er tour, il s'agit de Mme Isabelle Monney avec 54,45% des suffrages et de notre syndic M. Gérald Cretegy avec 50,13% des suffrages. Le 2<sup>e</sup> tour aura lieu le 20 mars.

Pour le Conseil communal, le taux de participation a été de 38%.

Le PBD n'a pas obtenu le quorum et ne sera donc pas représenté lors de la prochaine législature.

Ont obtenu des sièges: Le PS-Verts-POP: 15. Le GdG: 32. L'UDC: 9. Le PLR:19.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de la commune.

- Le 1<sup>er</sup> mars lors de la mise sous plis, la secrétaire s'est aperçue que la Municipalité avait prévu une Commission technique concernant le préavis N° 97. Les présidents de groupe ont été informés afin qu'ils puissent nommer leur commissaire.
- La sérénade du président aura lieu le 22 juin. Programme et invitations suivront.

## 5. Communications de la Municipalité

**Gérald Cretegny, syndic** (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

- **Personnel:** la Municipalité a envoyé 2 communiqués officiels: l'un concerne le départ du boursier communal et l'autre concerne l'engagement de M. Julien Niklaus qui remplacera M. Gaiani. Aux Espaces verts, M. James Adams a été engagé en CDD en remplacement de M. Piot qui est en arrêt maladie.
- **Conseil régional:** le préavis concernant les pistes de la Dôle a été accepté par 26 communes, 3 l'ont refusé. Celui concernant le DISREN a été accepté par 26 communes, 3 l'ont refusé. Il faut savoir que le seuil pour que le DISREN puisse être mis en œuvre est situé à 33 communes, donc 7 communes doivent encore se prononcer positivement afin qu'il puisse démarrer. Le préavis concernant les statuts a été accepté par 22 communes, 1 l'a refusé à une large majorité le 9 mars, il s'agit de Commugny, pourtant sa Municipalité avait présenté un préavis positif. A ce propos, le Comité directeur du Conseil régional a souhaité poursuivre l'expérience jusqu'au bout. Il reste 21 communes qui devront ainsi valider ou non les statuts. L'objectif visé est d'une part de respecter le travail réalisé par de nombreuses Commissions et Conseils et d'avoir une vision parfaitement claire de la position des communes à l'égard des statuts qui, s'ils ne proposent pas une révolution, présentent néanmoins des améliorations notoires pour les communes et pour les délégués des Conseils communaux et généraux. Ce soir, Gland, Crassier et Marchissy se penchent sur ce projet.

**M. Daniel Collaud, municipal** (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

- **Finances:** renouvelé l'emprunt de 2 mio pour une nouvelle période de 3 mois, au taux de 0,03% et augmenté celui de 7 mio à 8 mio, avec un taux négatif de 0,10%. Il est important de rester attentif afin d'étudier s'il n'est pas opportun à un certain moment, de transformer une partie sur du plus long terme (10 à 15 ans) pour travailler sur l'avenir et mettre quelque chose de côté.  
La masse salariale des frontaliers s'élève à CHF 65'318'945,76 pour 2015, soit une augmentation de près de 2 mio par rapport à 2014, cela représente 178 sociétés et 1050 fiches de salaires sur l'ensemble de la commune. Le document est présenté au rétroprojecteur et joint au PV.  
Dernière ligne droite pour le bouclage des comptes, il reste diverses vérifications à effectuer auprès des Impôts et avec le Canton pour des gains immobiliers. La révision interviendra entre le 15 et 18 mars.
- **Sport:** la saison de la patinoire mobile est terminée. En 2011-12, il y a eu 540h d'ouverture pour 1380h de travail; 2014-15, la surface de glace a été agrandie, il y a eu 736h pour 1613h; 2015-16, 727h pour 1698h. Montant de la location de patins, respectivement: CHF 25'870.-; CHF 25'490.-; CHF 27'277.-. Cela représente selon la période, une personne sur 4 ou sur 3 louant des patins. Sur l'ensemble de la saison, ce sont entre 23'000 et 25'000 personnes qui ont fréquenté la patinoire. Aucun incident n'est à relever et grand merci à M. Hugo Schüpbach exploitant et à son équipe pour l'excellent travail.  
La cérémonie de remise des Mérites sportifs glandois aura lieu le 14 mars au Théâtre de Grand-Champ, à 19h. Merci d'être présents afin de soutenir nos nominés.

*Avec l'arrivée de M. Martial Cosandier, le nombre des Conseillers présents passe à 58.*

## **M. Thierry Genoud, municipal** (urbanisme et bâtiments).

- **Préavis HarmoS:** ce préavis en relation avec la réorganisation de l'école vaudoise arrive à sa fin. En effet, le Collège des Tuillières est passé à l'Etablissement primaire, les enfants sont donc plus jeunes. Une demande d'installation de jeux en relation avec la taille des écoliers a pu être contentée, grâce à une très bonne gestion du préavis par notre technicien, M. Sébastien Thillier et en collaboration avec les Directions scolaires; ils seront installés dans la cour, à l'arrière du bâtiment, courant printemps.
- **Subventions, économie d'énergie et développement durable:** un document est déposé sur les tables; il synthétise les différentes subventions accordées par la commune. Les domaines concernés sont l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la mobilité, la récupération de l'eau pluviale. Un courrier va être adressé aux propriétaires de bâtiments anciens méritant une diminution de la consommation de carburant ou d'électricité. Toutes les informations sont sur le site de la commune.
- **Télé-Dôle:** un important travail est fait par le Conseil d'administration de Télé-Dôle avec le concours du Conseil régional, qui sera très probablement le principal actionnaire de cette Société anonyme, pour discuter auprès des Français afin d'avoir un massif unique. Il faudra pas mal de temps pour y arriver. L'aménagement des pistes faisant l'objet des discussions est juste la première pierre à l'édifice. Ensuite, il faudra poursuivre par la réalisation d'un télésiège de retour fait par les Français avec des investissements français et suisses. La porte d'entrée de ce massif est prévue et consiste à faire un parking et un bâtiment d'accueil. La seule ambition que Suisses et Français ont, c'est d'arriver à un massif unique avec un forfait unique avec une exploitation par la Sogestar qui est la société d'exploitation du massif des «Tuffes».
- **Travaux à la gare:** 3 chantiers sont en route en même temps: déviation des infrastructures pour le passage inférieur, rehaussement des quais avec correction de la voie et changement de la ligne de contact, murs anti-bruit. Ce qui explique les importants inconvénients liés à ces travaux pour le voisinage et un mauvais moment inévitable à passer.

## **Mme Isabelle Monney, municipale** (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Culture:** à Grand-Champ du 11 au 20 mars, de 14h à 20h chaque jour, le Photo Club de Gland organise sa 20<sup>e</sup> exposition. Le thème de cette année est «La ville et ses lumières». Le 11 mars, dès 18h, aura lieu le vernissage à la Salle des colonnes. Egalement à Grand-Champ, le 11 mars à 17h30 et 20h aura lieu 2 concerts, sous le titre «Une chanson pour l'éducation», mettant en scène des jeunes des écoles de Gland et Genève, des artistes romands et du Burkina Faso et qui a rencontré déjà un très beau succès.

**Visions du Réel:** comme l'an dernier, le Festival Visions du Réel se tiendra à Grand-Champ et aura lieu du 15 au 23 avril. L'inauguration de la section Grand-Angle aura lieu le 16 avril; une invitation suivra. Cette inauguration aura une ouverture régionale et les représentants des Municipalités du District feront également partie des invités à cette soirée. Visions du Réel sera présent le 19 mars à Gland Expo. L'Association des commerçants glandois sera partie prenante de la manifestation en proposant à ses membres de décorer leurs vitrines. Les films de la section Grand-Angle seront projetés à Nyon et à Gland, différents événements en lien avec les écoles seront également organisés. Le 23 mars, le programme sera annoncé par conférence de presse et un tout ménage sera adressé à la population.

- **Fondation de la Côte:** début 2016, la Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention a lancé la carte d'urgence du proche aidant. Cette initiative s'inscrit dans le déploiement d'une politique de partenariat de soins avec la personne aidée et ses proches. Ce concept répond à un besoin de sécurité pour la personne aidée et constitue une mesure concrète de soutien pour le proche aidant. Cette carte d'urgence, plastifiée sous forme de carte de crédit, n'indique aucune donnée personnelle relative à la personne aidée et ne mentionne que le nom du titulaire. Elle renvoie uniquement à un numéro de fichier tenu à jour par le CMS du lieu de domicile pour garantir la sécurité et le soutien nécessaire de la personne aidée. La Charte du proche aidant, adoptée récemment par le GHOL, la clinique de la Lignière et la clinique de Bois-Bougy fait référence à cette charte, contribuant à sa reconnaissance

dans le système de santé de la région de La Côte. Cette identification du rôle et de l'engagement du proche aidant pourrait trouver progressivement place dans les cabinets médicaux et les pharmacies. Durant Gland Expo, la Fondation de la Côte tiendra un stand.

**Mme Christine Girod, municipale** (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **Accueil de l'enfance à Gland:** préscolaire: 183 places dans la commune, 257 enfants glandois placés. Parascolaire uniquement pour les enfants de Gland: 168 places, 214 enfants placés. Accueilantes en milieu familial (AMF): 60 sur la commune de Gland qui accueillent 284 enfants ce qui représente un total de 755 enfants placés aujourd'hui. En 2014, les mêmes postes accueillait 714 enfants. Sur la liste d'attente du parascolaire: 57 demandes en cours; ce sont des demandes faites bien à l'avance, notamment pour la rentrée scolaire; au préscolaire: 57 demandes aussi, dont 10 bébés pas encore nés. Les parents déposent leur demande assez en avance. Toutes ces situations sont en cours de traitement.
- **Etablissement secondaire:** les classes de Mmes Tièche et Wullschleger organisent le 22 avril un repas de soutien pour l'Association VoxInfantis, soutenant en particulier une école en Afghanistan. Ces 2 classes ont déjà fait de l'artisanat vendu lors du "Week-end des Artisans" et des efforts pour soutenir cette école en Afghanistan.
- **Caravane dentaire itinérante du District de Nyon:** le 9 mars à Givrins a eu lieu l'inauguration de la nouvelle caravane dentaire, mise en service en janvier 2016 et remplace l'ancienne, après 30 ans de bons et loyaux services. Un soin particulier a été apporté à la décoration tant intérieure qu'extérieure. Ce nouveau matériel offre un équipement moderne pour le traitement, le dépistage, le détartrage et les soins dentaires. Près de 7000 enfants des 35 communes membres ont été contrôlés en 2015.

**M. Michael Rohrer, municipal** (Sécurité publique. Population. Transports publics).  
est excusé.

**M. Olivier Fargeon, municipal** (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

- **Travaux souterrains sous la Place de la Gare:** la SEIC va devoir déplacer un tronçon d'une ligne 20'000V se situant sous la Place Nord de la gare. Dans le projet de base, notre mandataire avait simplement prévu de déplacer cette ligne le long d'une paroi étanche du futur passage inférieur. Cela n'est pas possible pour des raisons constructives, notamment concernant la longueur du câble et la modification technique de réalisation de la paroi étanche. Une nouvelle fouille, de l'entrée du chemin du Lavasson à la route de Begnins, a débuté ce 10 mars. Elle est parallèle aux conduites de gaz et EP qui ont été posées l'automne passé et passera sous le massif de graminées devant l'Hôtel Glanis. Aucune coupure de route ne sera réalisée. Tous les frais sont à la charge du mandataire, les travaux devraient être terminés le 24 mars. Les travaux concernant la pose du réseau d'eau potable et de gaz sur le chemin de la Crétaux débuteront dans la semaine du 28 mars.
- **Réponse à Mme Giraud-Nydegger concernant l'utilisation du glyphosate:** en préambule, il faut savoir que l'indicateur utilisé lors du bilan émanant de Greenpeace ne retransmet pas l'aspect légal sur l'utilisation des pesticides. En effet, l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) stipule une interdiction totale d'employer des herbicides sur les routes, les chemins, les places et leurs abords. Cette interdiction s'applique aux communes depuis 1986. Pour Gland, cette interdiction est respectée par la mise en place d'un désherbage thermique (brûleur à gaz) et/ou mécanique (debroussailleuse). Cependant, l'utilisation d'herbicides à base de *glyphosate* est utilisée pour la réfection de surfaces végétales, qui n'est pas interdit par l'ordonnance et peut être réalisé dans les cas exceptionnels où d'autres alternatives ne peuvent répondre aux contraintes des espaces verts. En 2015, nous avons lutté contre des pucerons sur les érables du chemin de la Perroude à hauteur de 2 traitements, soit 20 litres de traitement pour 2 ml d'insecticide pur. Le responsable des Espaces verts recherche avec plusieurs sociétés des solutions écologiques pour le traitement efficace des pucerons et espère ainsi éviter tout recours au *glyphosate* le plus rapidement possible.

## PREAVIS AVEC DECISION

### 6. Préavis municipal N° 93 relatif à la révision des statuts du Conseil régional du District de Nyon.

- M. Patrick Wegmann, rapporteur de la Commission technique, est étonné d'avoir appris par les communications municipales de M. le Syndic qu'une commune avait refusé l'acceptation de ces statuts, puis il lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le président rappelle que ce règlement ne peut être amendé.
- La discussion est ouverte.
- M. Creteigny: relève que dans le rapport, à l'art. 10, il est indiqué que: «*Le syndic s'engage à ce que le Conseil communal de Gland puisse disposer de 50% des voix attribuées à la commune*». Ce n'est pas tout à fait comme cela; il précise et explique que la Municipalité dispose de 50% de voix au minimum, ce qui veut dire que s'il s'agit d'un nombre impair de voix et qu'il faut diviser par 2, l'on ne sera pas tout à fait à 50% au niveau des membres du Conseil communal. On peut aller jusqu'au maximum possible qui peut être de 50% ou peut-être alors juste en-dessous, selon si l'on doit diviser un nombre pair ou impair.
- M. Wegmann: sachant que les 44 communes doivent accepter et que l'une a refusé, que va-t-il se passer?
- M. Creteigny: comme déjà dit, un travail important a été fait. C'est un exercice intéressant que de savoir quel est le niveau d'acceptabilité des statuts proposés et d'aller jusqu'au bout. Les communes ont toutes agendé les statuts à leur ordre du jour; lors de l'assemblée des syndics de ce jour, tous ont dit pouvoir souhaiter les présenter. Le Comité directeur a décidé d'aller de l'avant et la Municipalité était d'accord.
- M. Froidevaux: la réponse n'est pas donnée. Ces statuts n'entreront pas en vigueur, puisqu'une commune les a refusés, c'est tout. Le vote du Conseil sera symbolique, mais ils ne seront jamais mis en vigueur.
- M. Creteigny: il y a possibilité de modifications des statuts directement par le Conseil intercommunal par rapport à un certain nombre de points, c'est indiqué dans le rapport. Il faudra vérifier si ces points peuvent convenir aux communes et savoir si, après, il est possible de les modifier. Il existe des règles, même s'il y a peu de chance que ce soit le cas, les décisions du Conseil communal peuvent faire l'objet de référendum ou de recours. Le processus est actuellement en cours et le souhait est d'aller jusqu'au bout. Il est vrai que cela risque d'être une action symbolique.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur les statuts.

#### *Décision*

*Les statuts sont acceptés à une large majorité, 3 avis contraires, 3 abstentions significatives.*

Le président passe au vote sur le préavis N° 93.

#### *Décision*

*A une large majorité, 4 avis contraires, 2 abstentions significatives, le Conseil communal accepte le préavis N° 93 relatif à la révision des statuts du Conseil régional du District de Nyon, soit:*  
*– d'approuver la révision des statuts du Conseil régional du District de Nyon.*

### 7. Préavis municipal N° 94 relatif à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle.

- M. Michel Girardet remplaçant M. Bringolf excusé, lit le vœu et les conclusions du rapport de la Commission technique recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.

- M. Labouchère: lorsqu'il est dit que la moyenne est inférieure à 100 jours, cela veut-il bien dire qu'elle est de 90 jours/an pour le ski? A combien s'élèveraient les rentrées moyennes sur les 10 jours supplémentaires?
- M. Th. Genoud: ces dernières années, de mémoire, la moyenne était entre 85 et 90 jours. Il est impossible de donner un chiffre d'affaires de rentrées par jour. Il y a des jours avec de la neige, du brouillard et personne sur le télésiège. Certains jours, il y a des rentrées de CHF 3'000.- et d'autres entre CHF 14'000.- et 15'000.-. Il est possible d'articuler un chiffre entre CHF 10'000.- et 12'000.- pour un bon jour.
- Mme Giraud-Nydegger: afin d'envisager d'autres rentrées, serait-il possible de prévoir d'utiliser le télésiège pour des activités estivales?
- M. Th. Genoud: ce préavis est la première étape permettant d'aller discuter avec les Français et si les pistes ne sont pas aménagées, ils ne les entretiendront pas, c'est sûr. Il y a des idées pour ouvrir le télésiège l'été, faire un restaurant en haut, mais il existe un PPA qui limite de façon assez importante l'utilisation du télésiège, même en hiver et de rappeler que l'on est à la moitié de la capacité en nombre de personnes par heure qui peuvent monter au sommet à cause d'un grand Tétra qui est là et qu'il ne faut pas trop déranger. Des idées et des projets sont prévus. Il faut savoir qu'à cette altitude en été, il n'y a qu'une station qui "tourne", c'est le Moléson avec des activités incroyables; toutes les autres stations sont déficitaires en été.
- Mme Saxer Brown: dans quelques années, il y aura des problèmes de froid et d'enneigement dans la moyenne montagne. Est-il raisonnable d'investir autant en équipements sans pouvoir avoir d'autres possibilités que la saison d'hiver?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### *Décision*

*A une large majorité, aucun avis contraire, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 94 relatif à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle, soit:*

*- d'accorder un montant de CHF 59'586.83 à titre de contribution à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle.*

### **8. Préavis municipal N° 95 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'assainissement de la chaufferie et la mise aux normes du tableau électrique principal du complexe communal de Montoly.**

- M. Jean-Luc Nicolet, rapporteur de la Commission technique lit les souhaits, puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- Mme Claudine Bovet remplaçant M. Barioni excusé, lit les conclusions de la Commission des finances recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### *Décision*

*A une large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 95 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'assainissement de la chaufferie et la mise aux normes du tableau électrique principal du complexe communal de Montoly, soit:*

*- d'accepter le crédit de CHF 785'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*

*- d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 285'000.- sur le compte 822.3656.10 «subvention efficacité énergétique-propre usage»;*

*- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 500'000.-.*



## PREMIERE LECTURE

### 9. Préavis municipal N° 97 relatif à la vente de la parcelle communale N° 889 sise au lieu-dit "La Crétaux" à Swissquote pour l'extension de son siège.

• La séance est agendée le 17 mars 2016 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Lee Kaufmann, GdG.

*Membres:* Nicolas Aubry, PLR – Victor Mendes Boavista, Soc – Emmanuelle Cosendai, UDC, Patrick Uebelhart, Les Verts.

• La discussion est ouverte.

• M. Labouchère: pour discuter de ce préavis, pour quelle raison cela n'a pas été demandé à la Commission du Plan de zones?

• Le président répond qu'il ne s'agit pas d'un changement d'affectation d'un plan de zone; il s'agit essentiellement d'un problème financier et d'un problème technique afin de voir la problématique que va engendrer ce préavis, voilà pourquoi la Commission du Plan de zones n'a pas été sollicitée.

• M. Grandjean: c'est une bonne chose que de vendre cette parcelle à cette entreprise et ainsi ne pas entraver son développement. Il trouve dommage que le montant serve à amortir la dette plutôt que de le mettre sur un compte de réserves afin de marquer le souhait du Conseil de réinvestir le montant le plus vite possible sans exclure l'achat de biens immobiliers.

• M. Uebelhart: soutient la proposition d'encourager l'entreprise à se développer sur notre territoire. A l'époque, il avait fait opposition sur le nombre de places de parc souterraines très importantes en disant qu'il fallait favoriser la mobilité douce dans le périmètre aussi proche de la gare. Lors de la discussion, il avait été évoqué que l'entreprise en se développant pouvait aussi contribuer plus largement par des actions autres que les impôts, à développer cette mobilité douce. Dans le préavis, il est indiqué qu'elle est d'accord de financer une partie d'un trottoir. Toujours dans la même discussion, il avait été évoqué la possibilité de faire un passage sous voies piétons. Il rappelle que le quartier de La Combaz va se construire et que la gare va se déplacer côté Lausanne, donc il y aura peut-être plus de déplacements pour atteindre les quais des deux côtés. Il ne faut pas oublier qu'il y aura de nombreux employés supplémentaires et cela serait plus facile pour eux d'emprunter ce passage sous voies plutôt que de devoir faire tout le tour pour atteindre le nouveau passage, actuellement en construction. Puisque l'on facilite son implantation et l'opportunité étant là, serait-il possible de négocier d'autres aménagements par rapport à la mobilité douce? Il soumet cette question à la Commission.

• M. Collaud: depuis 2006, il existe un plan de l'ensemble de la commune où figurent toutes les parcelles que la Municipalité a «envie» d'acheter avec une priorité A et une priorité B. Cet élément de travail a été donné au Service technique, de manière à ce que sitôt qu'il y a une opportunité à effectuer l'un de ces achats, la Municipalité puisse la saisir; cela a été utilisé à 3 reprises. La Municipalité est maintenant sur une autre opération où elle est en train d'essayer d'avancer afin de saisir l'opportunité. C'est une chose qu'elle fait systématiquement par rapport au foncier et sur ces 15 dernières années, elle a acheté près de 150'000 m<sup>2</sup> de terrain, dont une partie en zone intermédiaire. Il ne faut pas se tromper, une commune ne travaille pas comme une propriété par étages, mettre de l'argent de côté comme demandé est une fausse bonne idée, cela veut dire quoi: on met cet argent sur un compte de réserves et en regardant les comptes, de toute façon il n'y aura jamais d'argent mis sur un compte épargne, donc c'est non. Comme pour les égouts, l'épuration, on a 10 mio de provisions et lorsque l'on veut faire des travaux, il n'y a que l'argent comptablement et il faut l'emprunter. La Municipalité a une volonté de transparence et sa volonté d'acheter est là, ce n'est pas un amortissement financier, mais c'est un amortissement comptable comme indiqué dans ce préavis. C'est uniquement 5 comptes qui comptablement seraient annulés; après au moment où l'argent est là, il serait utilisé peut-être pour la route ou autre, etc. Lorsqu'on achète autre chose, c'est tout simplement qu'on emprunte et que l'on a une situation claire. Il y a 20 ans, si on allait chez un propriétaire, il disait ok c'est pour la commune je fais un geste; aujourd'hui, on arrive chez lui, on dit qu'on veut acheter, ah vous avez un intérêt? Donc

le prix monte. Il faut faire attention dans les négociations. 400 Fr. pourquoi ce prix si haut? C'est tout simplement parce qu'il y avait les 2 parcelles, SEIC qui arrive au même moment que la commune. Si ce n'était pas ces 2 parcelles, ensemble, le prix était plus bas. Le marché aujourd'hui est plus bas, donc il y a déjà une plus-value, là et la 2<sup>e</sup> plus-value est au niveau des travaux qu'on a pu avoir pour la mobilité douce. Un passage sous voies, c'est 1 mio; s'il faut faire payer ce million à la Société, c'est une façon de lui dire d'aller ailleurs pour l'extension et elle restera avec ces 450 ou 500 employés ici. Un siège, c'est une écriture au Registre du commerce; changer de siège, fiscalement on perd beaucoup. Il faut toujours faire un bon dosage dans les éléments et c'est ce qui a été essayé entre la négociation SEIC et la commune.

- M. Froidevaux: comptablement oui c'est juste, il n'y a pas de petite cassette sous le lit du municipal des finances avec l'argent de la vente. Par contre, politiquement c'est important de donner un signal que la vente d'un terrain soit compensée par l'achat d'un nouveau terrain; c'est plutôt l'aspect symbolique et politique qui est soulevé par les 2 Conseillers et qu'il soutient. Il invite la Commission à s'interroger sur cette question politique, même si c'est un non-sens peut-être comptable et financier, mais politiquement cela a du sens.
- M. Labouchère: voit exactement l'inverse. Lorsque l'on a un budget déficitaire à 1,8 mio, il faut faire attention aux finances et il ne saute pas sur la première occasion pour dépenser de l'argent.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

*Avec le départ de Mme Christelle Giraud-Nydegger, le nombre des Conseillers présents passe à 57.*

## **10. Préavis municipal N° 98 relatif au crédit d'étude pour le réaménagement de la plage de la Falaise.**

- La séance est agendée le 17 mars 2016 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre*: Moritz de Hadeln, Les Verts.

*Membres*: Evan Lock, GdG – Anna Beutler, PLR – Charlotte Gabriel, Soc – Yves Clerc, UDC.

- La discussion est ouverte.
- Mme Saxer Brown: sachant que le dernier arrêt se trouve à Riant-Coteau, elle invite la Commission à bien vouloir étudier la possibilité d'installer un arrêt de bus à l'entrée de la plage ou juste à proximité afin que chacun puisse profiter des transports publics.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **AUTRES OBJETS**

### **11. Proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2016 -2021.**

- M. de Hadeln, rapporteur de la Commission technique, prie les Conseillers d'apporter une correction au milieu de la page 2, il faut lire *rédaction* et non réduction, puis il lit les 2 amendements et ensuite les conclusions recommandant d'accepter la proposition amendée d'indemnités et de vacations.
- Le président précise la procédure suivante: ouverture de la discussion sur le préavis en général, puis ouverture de la discussion sur les 2 amendements et vote séparément sur les amendements. Ensuite, ouverture de la discussion sur le préavis amendé ou non et vote sur le préavis amendé ou non.
- La discussion est ouverte.
- Mme Beutler: déplore, en tant que membre de la Commission, le délai extrêmement court entre l'envoi du rapport aux commissaires et de son renvoi à la secrétaire avec seulement un minimum de 2 signatures.

- M. de Hadeln: regrette cette intervention, mais la comprend. S'il n'y a que 2 signatures, c'est que tous les autres membres de la Commission lui ont donné, par e-mail, leur accord concernant le texte du rapport.
- Le président: il est vrai que 2 signatures suffisent; après, il y a peut-être un côté symbolique lorsque la personne a participé à la Commission et qu'elle désire également signer le rapport. Il invite les premiers membres à faire signer le rapport par un maximum de membres.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Ouverture de la discussion sur les 2 amendements.
- M. Girardet: s'interroge sur l'indemnisation de Fr. 20.- pour un premier membre et un rapporteur?
- Le président: historiquement, cela avait été décidé lors de la précédente législature et cela a été conservé. C'est une forme de récompense pour le premier membre devant s'organiser, aller chercher la clé, etc. et c'est une forme de dédommagement pour le rapporteur utilisant son matériel informatique à la maison.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement du point 5.

#### *Décision*

*A une large majorité, aucun avis contraire, 5 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte l'amendement du point 5, soit:*

*Le secrétaire du Conseil reçoit une rémunération fixe de CHF 18'000.-/an + Fr.1'000.-/an pour le matériel informatique. Il a droit ~~aux jetons de présences,~~ aux vacations pour les activités du Bureau ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections;*

- Il est passé à la votation sur l'amendement du point 9.
- M. Jaquier: souhaite pour mémoire, le rappel du titre de l'amendement.
- Le président relit l'amendement du point 9.

#### *Décision*

*A une large majorité, aucun avis contraire, 5 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte l'amendement du point 9, soit:*

*Les Conseillers sont rémunérés par les jetons de présence lorsqu'ils sont présents au Conseil communal et par les vacations lorsqu'ils participent et sont présents aux Commissions. Le rapporteur et les premiers membres reçoivent un supplément de CHF 20.- (non cumulable si le premier membre est également rapporteur).*

*La rédaction des rapports est rémunérée à CHF 35.-/heure.*

- Ouverture de la discussion sur le préavis amendé.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé sur le préavis amendé.

#### *Décision*

*A une large majorité, aucun avis contraire, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la proposition amendée d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2016 - 2021, soit:*

- I. Les jetons de présence du Conseil communal sont fixés à CHF 40.-/séance;
- II. Les vacations pour les séances de Commission et de Bureau sont fixées à CHF 35.-/heure;
- III. Les indemnités pour le dépouillement des votations et élections sont fixées à CHF 35.-/heure;
- IV. Le président du Conseil reçoit une rémunération fixe de CHF 5'000.-/an. Il a droit aux jetons de présence, aux vacations pour les activités du Bureau ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections;

- V. Le secrétaire du Conseil reçoit une rémunération fixe de CHF 18'000.-/an + Fr.1'000.-/an pour le matériel informatique. Il a droit ~~aux jetons de présences,~~ aux vacations pour les activités du Bureau ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections;
- VI. Le secrétaire suppléant reçoit une rémunération fixe de CHF 600.-/an. Il a droit à CHF 40.-/séance de présence au Conseil, aux vacations pour les activités du Bureau ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections. Il sera rémunéré à CHF 35.-/heure pour tout travail de remplacement du secrétaire;
- VII. L'huissier reçoit une rémunération fixe de CHF 3'000.-/an. Il a droit aux indemnités pour les votations et élections;
- VIII. L'huissier suppléant reçoit une rémunération fixe de CHF 600.-/an. Il a droit à CHF 40.-/séance de présence au Conseil, aux indemnités pour les votations et élections. Pour tout travail de remplacement de l'huissier, il sera rémunéré à CHF 35.-/heure;
- IX. Les Conseillers sont rémunérés par les jetons de présence lorsqu'ils sont présents au Conseil communal et par les vacations lorsqu'ils participent et sont présents aux Commissions. Le rapporteur et les premiers membres reçoivent un supplément de CHF 20.- (non cumulable si le premier membre est également rapporteur).  
*La rédaction des rapports est rémunérée à CHF 35.-/heure.*

## **12. Nomination d'une secrétaire suppléante.**

- Le président rappelle que le Bureau s'est réuni le 18 février afin d'auditionner les candidates au poste de secrétaire du Conseil communal. A l'unanimité, le Bureau a choisi de ne présenter qu'une seule candidate.

Le président présente Mme Karine Teixeira Ferreira. Elle est née en 1974, est originaire de Borex et habite à Gland. Elle a fait toute sa scolarité dans diverses écoles de notre région jusqu'à l'obtention d'un CFC d'employée de commerce. Depuis 1996, elle occupe le poste à 60% de Gestionnaire de dossiers au Ministère public de l'Arrondissement de Lausanne. Son expérience dans le secrétariat, son sens de l'organisation, ses aptitudes à rédiger, ainsi que sa connaissance du microcosme politique glandois, ont convaincu le Bureau de vous présenter cette candidate.

- La discussion est ouverte sur la candidature de Mme Teixeira Ferreira.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Il est passé au vote à bulletin secret, comme l'exige notre Règlement à l'art. 13.

### **Résultat**

*Bulletins délivrés: 57 – rentrés: 57 – blancs: 2 – nul: 0 – voix éparses: 2*

*Bulletins valables: 57 - majorité: 29*

*Mme Karine Teixeira Ferreira est élue par 53 voix.*

- Le président prie l'huissier de faire entrer la nouvelle élue et invite Mme Teixeira Ferreira à venir devant le Bureau afin de prêter serment. Il demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.
- Mme Teixeira Ferreira, après lecture du serment, promet de le respecter.
- Le président la félicite pour son engagement et lui souhaite la bienvenue.

## **13. Postulat de M. Michel Girardet «Coop du Borgeaud: une opportunité à saisir?».**

- Le président passe la parole à M. Girardet pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### *Décision*

*A une large majorité, aucun avis contraire, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat et de l'adresser à la Municipalité pour étude et rapport.*

## **14 Interpellation de M. Georges Grandjean «Entretien du chemin de la Crétaux et l'avenir de la parcelle communale 4167».**

- Le président passe la parole à M. Grandjean pour le développement de son interpellation.
- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: rappelle qu'en 2008 la Municipalité avait présenté un préavis concernant l'aménagement de l'accès sud à la gare de Gland. Plusieurs aménagements étaient proposés dont certains ont été réalisés, mais la création de places permettant une dépose rapide des usagers afin d'éviter que la circulation ne se fasse sur toute la longueur du chemin de la Crétaux comme cela se fait maintenant, avait été refusée pour un montant de Fr. 80'000.- environ, c'était dommage. Il faut savoir que la parcelle sur laquelle se situe "la baignoire" est une parcelle CFF et à l'époque, il avait été négocié la possibilité de l'utiliser; elle avait été mise gracieusement à disposition jusqu'à la réalisation des parois anti-bruit qui est actuellement en cours. La Municipalité va discuter de l'opportunité de relancer ce projet auprès des CFF. La parcelle 4167 est à la commune, mais la majorité des places serait sur celle des CFF. Dossier à suivre.
- Le président demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse.
- M. Grandjean: répond par l'affirmative, remercie et attendra les discussions.

## **15. Interpellation de Mme Angelita Galvez «Route "La Falaise" – vitesse limitée à 80 km/h».**

- Le président passe la parole à Mme Galvez pour le développement de son interpellation.
- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: à plusieurs reprises, la Municipalité a fait la demande au Voyer de l'Etat pour diminuer la vitesse sur ce tronçon. La réponse est que ce n'est pas suffisamment urbanisé, comme sur la partie de la route Suisse à 80 km/h, pour pouvoir réduire la vitesse; ce sont les directives de l'Etat et c'est lui qui détermine les vitesses. Il a été possible, après négociations et construction du quartier Cocardon, de réduire la vitesse à 30 km/h. Il existe un projet d'aménagement possible sur cette route, mais il manque l'aval d'un propriétaire qui n'a pas accepté de céder du terrain et tant que ce propriétaire ne le fait pas, les autres disent qu'ils sont prêts à signer la convention pour autant que tous cèdent du terrain. Ce propriétaire désire valoriser sa parcelle, ce qui veut dire qu'il faudra relancer une procédure et à ce moment-là, la Municipalité aura la possibilité de négocier justement le petit bout de terrain qu'il lui manque afin de pouvoir ensuite présenter un projet au Conseil. Concernant le panneau «Hôtel de la Plage», c'est l'utilisateur de la Plage qui demande un panneau pour signaler son activité. Le déplacer et de quelle manière est-ce possible? C'est à vérifier et la réponse sera donnée au prochain Conseil.
- Mme Galvez: depuis le panneau se trouvant au giratoire de l'UICN, il y a 800 m pour arriver à l'Hôtel Restaurant, tandis que depuis le giratoire Schilliger, il n'y a que 100 m. Cette route a peu d'éclairage, elle est très fréquentée par les piétons et les enfants; c'est un réel danger, les voitures pourraient éviter d'éventuels accidents en ne faisant que 100 m.
- M. Fargeon: la Municipalité va vérifier si c'est de sa compétence pour déplacer le panneau. Quant à la vitesse, il répète que cela a toujours été refusé.
- Mme Galvez: est-il possible de déclassifier la route?
- M. Cretegny: cela a été demandé il y a plusieurs années. Cette route ne fait manifestement pas partie du rattachement à la localité, ce qu'il fait que l'on n'arrive pas à la classer pour une zone à 50 km/h.

## **16. Interpellation de Mme Christelle Giraud-Nydegger «Un an après le postulat Villaine, qu'en est-il des zones "30" sur la commune?».**

- Le président passe la parole à M. Moulin remplaçant Mme Giraud-Nydegger qui a dû quitter le Conseil, pour le développement de l'interpellation.
- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: reconnaît qu'il y a eu des soucis et des difficultés dus au départ de M. Christen à la SADEC en 2013, les arrivées de 2 nouveaux Chefs de service et que d'autres priorités sont venues s'ajouter; il a choisi de traiter les autres priorités d'abord et mis ce dossier en attente. La réponse sera apportée lors du prochain Conseil.

## **17. Divers + propositions individuelles.**

- M. Uebelhart: a bien entendu les explications du Municipal concernant le *glyphosate*. Depuis le dernier Conseil, Gland n'a pas été épargné par la presse et a reçu un carton rouge de la part de Greenpeace. 5 communes sur la Côte utilisent ce produit, dont Gland; il trouve que ce n'est pas très glorieux pour notre commune. La FRC et de nombreux médecins ont lancé une pétition à Berne afin d'interdire ce produit qui est reconnu comme cancérigène, en plus, toxique pour l'environnement et qui peut se retrouver dans les eaux à consommer sur la commune. Peut-être que de petites quantités sont utilisées, mais peut-être serait-il possible dès aujourd'hui, au niveau de la Municipalité, de prendre la décision de l'interdire avant d'attendre une interdiction de la Confédération; ce serait un geste assez symbolique et cela préserverait l'image de notre commune qui est le siège de l'UICN et du WWF, 2 organisations de protection de l'environnement.
- M. Fargeon: la commune de Gland est, sur les 318 communes vaudoises et 45 genevoises, 1 des 67 qui a eu la franchise de répondre, c'est bien; par rapport à d'autres, elle a clairement dit qu'elle en utilisait, 2 ml pour l'année 2015. La dernière fois qu'elle en a employé, c'est à la Perroude; il y a eu des demandes d'indemnisation de la part de personnes qui avaient leurs voitures sous les arbres envahis par les pucerons et il a fallu intervenir de cette manière parce que ces derniers menaçaient d'aller plus loin; c'est le seul moyen trouvé pour s'en débarrasser. La ville n'a pas du tout envie d'utiliser ce produit, mais ce n'est pas totalement interdit lorsqu'il n'y a pas moyen de faire autrement. La Municipalité va prendre une décision, mais il faut aussi permettre aux collaborateurs du Service des Espaces verts de fournir des prestations sur des demandes de la population s'il n'y a pas d'autres moyens pour les réaliser. Le carton rouge pris ne fait pas de distinction entre ceux qui en mettent plus ou ceux qui en mettent moins.
- M. Uebelhart: *«Je souhaite revenir sur le point 14 du procès-verbal du dernier Conseil concernant les rives du lac. Non pas sur le contenu de ce PV puisqu'il reflète fidèlement les propos qui ont été tenus bien que j'aie dû faire un réel effort en lisant les explications de M. Fargeon pour tenter de les comprendre. Je m'interroge toutefois sur les déclarations de notre municipal qui fait à plusieurs reprises allusion à des utilisateurs potentiels et qui parle même d'allégations fallacieuses de ma part. J'en suis très étonné puisque mon interpellation ne parle nullement de personnes, ni de pêcheurs mais seulement d'obstacles à supprimer en conformité avec la Loi qui précise que: «Les constructions, clôtures, plantations empêchant le passage sur une largeur de 2m seront enlevées d'office et aux frais des propriétaires sur ordre de la Municipalité». La Municipalité a exprimé clairement lors du dernier Conseil sa volonté de ne pas faire appliquer cet article de Loi pour les propriétaires riverains concernés de peur de les fâcher. En agissant de la sorte, elle favorise une inéquité de traitement par rapport à d'autres habitants de notre commune. Ceci entraîne 4 courts commentaires de ma part: Grâce à de l'argent et de bons avocats, un particulier peut construire sur une parcelle communale un large portail automatique, sans mise à l'enquête, ni autorisation, et exiger de la Municipalité qu'elle lui demande son autorisation pour emprunter ....ce même chemin communal! Allo mais on est où là?! Grâce à de l'argent et de bons avocats, on peut faire attendre pendant de nombreuses années, aux frais des contribuables, une population entière en recourant jusqu'au TF pour défendre un autre simple portail également illicite, construit sans autorisation alors que la parcelle en*

*question est grevée d'une servitude de passage public à pied. (je précise bien public). Et après on s'étonne que les Juges n'arrivent plus à suivre. Avec sa position, la Municipalité donne un signal dangereux à la population qui, par équité de traitement, pourrait simplement renoncer à mettre à l'enquête certaines constructions sachant que la Municipalité aurait de la peine à justifier, en cas de recours, un traitement différent sur le territoire de la Commune. Plusieurs Conseillers ont tenté en vain depuis plus de 5 ans de faire avancer ce dossier en utilisant toutes les possibilités légales, de l'interpellation à la motion, offertes dans le cadre de ce Conseil. Aujourd'hui et c'est dommage, il ne reste plus, comme dans d'autres communes où les initiants ont eu gain de cause, que les actions citoyennes pour aller de l'avant. Mon intervention ne requière aucune réponse et je laisse à la Municipalité la responsabilité de ses choix. Pour conclure, j'incite un maximum de personnes à s'initier à la pêche à défaut d'être pêcheur devant l'Eternel puisque ce mot est écrit avec un accent aigu dans le PV. Merci de votre attention.».*

- M. Fargeon: rappelle que jusqu'à présent ce qui a été fait, c'est un droit. Si ce propriétaire a un excellent avocat qui nous permet d'aller jusqu'à la Cour administrative de droit public, puis au Tribunal fédéral pour nous empêcher d'enlever ce portail, c'est son droit. En Suisse, on a quand même la possibilité d'avoir des droits, ce n'est pas le cas dans tous les pays du Monde.
- M. Uebelhart: là, il est parlé d'un cas particulier où il y a une procédure en cours et il faut attendre la décision du Tribunal fédéral. Par contre, il y a bien d'autres portails sur cette commune qui sont illicites et pour lesquels la Municipalité n'est pas du tout intervenue. C'est là qu'il trouve que ce n'est pas normal vis-à-vis d'autres habitants de notre commune qu'il y ait des constructions illicites pour lesquelles la Municipalité n'intervient pas alors que pour d'autres constructions, elle serait intervenue immédiatement pour faire en sorte que la Loi soit respectée. Il ne va commenter plus longtemps parce qu'il s'agit d'un sujet fleuve et que cela commence à fatiguer un peu les gens.
- M. Di Felice: le 19 mars, rendez-vous à la Villa Rose à 9 h pour participer au nettoyage du Sentier des Toblerones, jusqu'à 12 h. Merci à la Municipalité pour son précieux concours et en particulier au SIE et à M. Baud.
- Mme Galvez: serait-il possible de remplacer les 2 paniers cassés sur le terrain de basket de Mauverney?
- M. Freuler: la commune a rencontré les riverains à propos du projet du Vieux-Bourg et des documents sont disponibles sur le site; il aurait été judicieux de faire aussi un mail aux Conseillers pour les informer qu'il était possible d'avoir cette information. Concernant le plan de mobilité de la commune, comment c'est passé l'information à la presse? Il trouve dommage que cette dernière n'ait mis en avant que la partie répréhensive par rapport aux utilisateurs et très peu la partie incitative et positive par rapport au personnel communal et aux enseignants.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, le président donne rendez-vous au 28 avril à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir. Il est 21h49.

Pour le Bureau du Conseil communal:

Le président:

Daniel Calabrese

La secrétaire:

Mireille Tacheron

Annexes:

Postulat de M. Girardet

Interpellation de M. Grandjean

Interpellation de Mme Galvez

Interpellation de Mme Giraud-Nydegger

Tableau des travailleurs frontaliers

## POSTULAT

### **COOP BORGEAUD : UNE OPPORTUNITE A SAISIR ?**

La question sur l'avenir de la Coop de la rue du Borgeaud devient quasi récurrente. A tout moment, soit dans cette salle soit dans la rue, le sujet et les interrogations reviennent sur la table. Qu'en est-il des surfaces commerciales, pourquoi le public ne peut-il pas accéder au parking souterrain ? Cette espace vide est préjudiciable pour le maintien d'une dynamique commerçante dans ce secteur.

Lors de la présentation du réaménagement du Vieux-Bourg, la disparition de places de parcs en surface a inquiété plus d'un commerçant. Il est tout à fait compréhensible et louable de vouloir rendre plus convivial ce quartier. Mais encore faut-il qu'il ne ressemble pas à un grand parc public. Et surtout que des commerçants aient envie non seulement d'y rester mais surtout de s'y installer.

Dans le cadre de ce réaménagement du Vieux-Bourg ne serait-il pas opportun d'étudier la possibilité d'acquérir le bâtiment ainsi que le parking.

En surface l'affectation serait bien entendu priorisée pour des commerces. Mais pourquoi pas non plus y envisager des services communaux, sachant que la construction d'un nouveau bâtiment a été reportée.

Au sous-sol un parking public rassurerait les commerçants en place et pourrait motiver de nouveaux à s'installer. Qu'on le veuille ou non, un accès difficile ou éloigné des commerces incite trop souvent les gens à se rendre à l'extérieur des centres villes.

Il est possible que pour quantités de raisons, à commencer par un coût excessif, cela ne soit pas envisageable. Mais il importe que lorsque le Vieux-Bourg aura été réaménagé, il ne soit pas reproché tant à la Municipalité qu'au Conseil Communal d'avoir laissé passer une opportunité.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité de nous informer si cette question a été étudiée et, dans la négative, d'entreprendre les démarches nécessaires pour savoir dans quelle mesure elle serait envisageable et réalisable.

Gland, le 8 mars 2016

Michel Girardet

9 C...



**Interpellation concernant l'entretien du chemin de la Crétaux et l'avenir de la parcelle communale 4167.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au fil du temps, il s'est formé une immense « baignoire » sur le bord du chemin de la Crétaux à la hauteur du bâtiment Swissquote, le long de la parcelle 4167 qui appartient à la commune. Manifestement, une intervention est nécessaire sur ce bord de route. Sans tarder, ne serait-il pas judicieux de profiter des machines engagées sur le chantier du passage sous-voies pour aménager quelques places provisoires de « dépose-minutes » ? L'endroit est idéal, situé à proximité immédiate et à niveau du quai direction Genève. Cela déchargerait le trafic sur le haut de la rue du Perron.

A plus longue échéance, la Municipalité a-t-elle des projets concernant ce bout de territoire ? Dans le préavis 97, nous avons pu lire qu'elle a négocié l'aménagement par Swissquote d'un trottoir sur la longueur du chemin de la Crétaux allant de la route des Avouillons à la limite de la parcelle 4167. Son prolongement devrait donc s'imposer et l'aménagement de places de stationnement de courtes durées sur une partie de la parcelle aurait toute sa raison d'être.

Je vous remercie pour votre attention.

  
G. Grandjean  
Le 10 mars 2016

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

L'interpellation est la suivante : Route "La Falaise" - vitesse limitée à 80 km/h

Cette route est étroite, dépourvue de trottoirs, d'éclairage et mal signalisée. Sur presque tout le tronçon il faut s'arrêter ou rouler sur le bas côté pour laisser passer la voiture qui arrive en sens inverse. Ceux qui ont l'habitude de la prendre, klaxonnent même avant de prendre les virages car la visibilité est très mauvaise, voire inexistante.

Les automobilistes ne sont pas les seuls usagers de cette route. Ce chemin est aussi emprunté par des familles en promenade avec des enfants parfois dans des poussettes, en tricycle, etc... sans parler des joggers, des marcheurs, des deux roues, ceux qui promènent des chiens et j'en oublie.

La vitesse à laquelle roulent les voitures est un vrai danger pour tous. Il serait judicieux de prendre des mesures de sécurité avant d'avoir à déplorer d'éventuels accidents.

Il y a deux chemins conduisant à "l'Hôtel Restaurant de la Plage" pour les clients provenant de la direction de Genève :

- (1) depuis le giratoire de la route cantonale à hauteur de l'UICN et en suivant presque toute la route de "La Falaise";
- (2) depuis le giratoire après "Schilliger" et en suivant le petit tronçon de la route (bien aménagé) qui descend en direction de la plage.

Le panneau "Hôtel Restaurant de la Plage", qui se trouve sur le giratoire de la route cantonale à hauteur de l'UICN, incite les automobilistes voulant accéder à l'établissement à utiliser le chemin (1) alors que le chemin (2) semble être l'accès le plus logique et le plus court.

Mes questions à la municipalité sont les suivantes :

Y a-t-il un moyen de revoir à la baisse la limitation de vitesse sur cette route ?

Est-ce que le panneau "Hôtel Restaurant de la Plage", qui se trouve sur le giratoire de la route cantonale à hauteur de l'UICN, pourrait être supprimé dans le but de diminuer le trafic sur cette route et par la même occasion le danger ?

Serait-il possible d'aménager ce chemin en le munissant d'éclairage et de trottoirs ?

no. 03.2016

A. Galvez

Interpellation : un an après le postulat Villaine, qu'en est-il des zones « 30 » sur la commune?

Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers,

Le secteur nord de la Ville de Gland a enfin été homologué en zone 30 et nous remercions la Municipalité d'avoir fait le nécessaire.

Mais qu'en est-il de la zone 30 sud et de la zone 30 « Cité-Ouest » ?

Dans sa réponse du 2 février 2015 au postulat de Mme Véronique Villaine intitulé « Qu'en est-il des zones 30 sur la commune ? », Monsieur le Municipal Olivier Fargeon a clairement indiqué que ce dossier était considéré comme prioritaire.

Un an plus tard, force est de constater que la mise en place des zones 30 sur le territoire communal ne se déroule toujours pas d'une manière optimale. Il est temps de mettre les bouchées doubles et de reconsidérer les zones sud et Cité-Ouest comme des dossiers prioritaires.

Nous demandons dès lors à la Municipalité :

1. En ce qui concerne la zone 30 sud :
  - a. Qu'en est-il du projet du bureau d'ingénieurs Citec ? Ce projet a-t-il été présenté aux différentes instances cantonales pour examen préalable et a-t-il été déposé à l'enquête publique ? Si tel n'est pas le cas, nous demandons à la Municipalité de nous communiquer les prochains délais.
  - b. Qu'en est-il des ouvrages proposés par le rapport afin de limiter la vitesse des véhicules ? Nous demandons à la Municipalité de nous présenter le type d'ouvrage prévu point par point sur un plan, ainsi que de nous communiquer les prochains délais.
  - c. Dans sa réponse au postulat Villaine, la Municipalité avait indiqué qu'elle présenterait au conseil communal une demande de crédit dans un délai de 6 mois, soit durant le deuxième semestre 2015. A ce jour, aucun crédit n'a été soumis au conseil communal. Quels sont les prochains délais ?
2. En ce qui concerne la zone « Cité-Ouest » :

Comme l'a fait remarqué la commission technique chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat Villaine, il est regrettable que cette zone ne soit pas prioritaire. En effet, ce lieu est fréquemment utilisé par les enfants scolarisés à Grand-Champ et aux Tuillières.

Selon Monsieur le Municipal Olivier Fargeon, une demande de crédit d'étude devait être faite en fin d'année 2015. A ce jour, aucune demande n'a été soumise au conseil communal. La Municipalité est-elle en mesure de nous communiquer une date de demande de crédit d'étude ?

Nous vous remercions des réponses que vous apporterez à ces questions.

Christelle Giraud-Nydegger  
Pour le GdG Gland  
10.03.2016

